

Procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire  
Du 30 juin 2025

Date de convocation	24.06.2025
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	6
Votants	6
Arrivée 9h35	+1
Départ 10h	-1
Quorum :	6
Visé et publié le <i>2/07/2025</i>	

L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 9h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri, à Moulst-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER (arrivée 9h35), Philippe PIARD, Mmes Nathaly MONROCQ (départ 10h00), Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Eric MARGERIE, Mme Alexandra LEPINAY, M. Stéphane AMILCAR.

Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE

La séance est ouverte par M. le Président.

Mme Régine ENEE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient de délibérer sur le point relevant des délégations au Bureau.

Modification des tarifs de la régie de l'office de tourisme

Afin de pouvoir vendre des billets pour le spectacle de Sébastien Chaunu qui aura lieu le vendredi 10 octobre au Forum d'Argences, il convient de créer un nouveau tarif pour la régie de l'office de tourisme 2025 :

Produit	Prix
Tarif normal	10 €
Tarif réduit (étudiants & - 12 ans)	5 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide de l'application du tarif supplémentaire suivant pour la régie de recettes et d'avance de l'office de tourisme 2025 :

Produit	Prix
Tarif normal	10 €
Tarif réduit (étudiants & - 12 ans)	5 €

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

### Mission d'assistance au représentant de l'autorité concédante (ARAC) ZAC de la Dolomède

Le dossier de création de ZAC de la Dolomède sera approuvé fin 2025. La communauté de communes Valès dunes souhaite dans le cadre de la réalisation de la ZAC, que l'aménagement soit effectué sous contrat de concession.

La Communauté de communes a contacté plusieurs bureaux d'études et a retenu le Cabinet Clément & Associés Grand Est afin de lui confier une mission d'Assistance au Représentant de l'Autorité Concédante (ARAC) pour la mise en place d'un aménageur de la ZAC et pour l'accompagner dans la structuration, la préparation et le déroulement de la procédure.

La mission proposée par le Cabinet Clément & Associés Grand Est d'une durée de 9 mois à compter de la notification du contrat, se décline en 3 étapes principales :

1. Note de détermination du processus ;
2. Assistance pour la préparation de la procédure ;
3. Assistance pour le déroulement de la procédure.

Le montant total HT de la mission s'élève à 24 050 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Approuve le recours à une mission d'Assistance au Représentant de l'Autorité Concédante (ARAC) pour la passation du contrat de concession de la ZAC de la Dolomède ;

↳ Décide d'attribuer le marché au Cabinet Clément & Associés Grand Est pour un montant de 24 050 € HT ;

↳ Décide d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer le marché proposé par le Cabinet Clément & Associés Grand Est pour une mission ARAC de la ZAC de la Dolomède ;
- à effectuer toute démarche nécessaire au bon déroulement de cette mission.

### Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec Juriadis

En cours d'élaboration du PLUi et au regard des contentieux en cours en droit de l'urbanisme de la Communauté de communes, il est proposé de maintenir la prestation d'assistance juridique avec Juriadis et ainsi de renouveler la convention.

La convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis prévoit des missions de conseil juridique (1 545 € HT par mois) et de défense en contentieux (927 € HT par mois) pour les dossiers relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le montant annuel total de la prestation est de 35 592€. La convention sera renouvelée pour une année.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de conventionner pour une année supplémentaire avec Juriadis pour des missions de conseil juridique et de défense en contentieux pour les dossiers relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

**Autres sujets abordés :**

- Préparation du Conseil communautaire du 10 juillet 2025 ;

La séance est levée à 10h20

La secrétaire de séance,  
Régine ENEE



Pour le président,  
et par délégation,  
le Vice-président,  
Claude FOUCHER

